

ARRÊTÉ

dénommant le Chemin de la Pralay à Genthod.

Du 4 juillet 1936

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la demande du Conseil municipal de la commune de Genthod en séance du 12 juin 1936, concernant une nouvelle dénomination de chemin;

Vu la disposition du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931;

Vu la préavis favorable du service des Archives d'Etat en date du 23 juin 1936;

Sur la proposition du Département des travaux publics;

Arrête :

De donner le nom de « *Chemin de la Pralay* » au chemin parallèle à celui de Malagny.

Certifié conforme,
Le chancelier : Louis SOLDINI.
